



Ville de LORRAINE

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Forêt du Grand Coteau

**La Cour suprême accueille favorablement
la demande d'en appeler de la Ville de Lorraine**

Lorraine, le 6 juin 2017 – Tous les membres du conseil municipal de Lorraine se réjouissent de la décision de la Cour suprême du Canada d'accueillir la demande pour permission d'en appeler de la Ville de Lorraine dans le dossier de la protection d'un terrain zoné conservation situé dans la forêt du Grand Coteau.

Rappelons que le propriétaire d'un terrain situé dans la partie zonée conservation de la forêt du Grand Coteau contestait le droit de la Ville de Lorraine de changer le zonage. La Cour supérieure du Québec a donné raison à la Ville dans un jugement rendu en juillet 2015. Le demandeur a porté la cause en appel où le jugement a été infirmé, forçant la Ville à poursuivre ses efforts pour préserver la forêt en déposant une demande afin d'être entendue devant le plus haut tribunal au pays.

Les démarches de la Ville de Lorraine ont toujours eu pour objectif de préserver l'intégrité de la forêt et de la protéger de toute construction résidentielle. Cet espace vert, fierté des résidents de Lorraine, constitue un corridor forestier inestimable et fait partie intégrante de la trame verte de la Communauté métropolitaine de Montréal. Il s'agit d'un boisé mature qui abrite une faune et une flore riches en espèces de toute sorte.

« L'environnement et le respect de nos espaces verts sont au cœur des décisions de mon administration. Nous entendons poursuivre le travail afin de protéger définitivement l'intégralité de la forêt du Grand Coteau dans le respect de l'environnement et de notre population », a déclaré la mairesse Lynn Dionne.

L'ensemble des renseignements relatifs à l'historique du dossier de la forêt du Grand Coteau de même que le Plan durable de protection et de mise en valeur de la forêt du Grand Coteau sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Lorraine (www.ville.lorraine.qc.ca).

-30-

Source : Ville de Lorraine
Service des communications
450 621-8550, poste 265